

## COORDONNÉES

**Siège social :**  
1 rue François Prat -86000 POITIERS  
**Accueil :**  
Tél. : 05.49.61.17.35  
Fax : 05.49.61.66.51  
**Site et E-mail :**  
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>  
Email : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
Lundi 9h30 – 17h30  
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

## AGENDA DE LA SEMAINE

### Samedi 11 et dimanche 12 mars

National 3  
Régional 1-2-3  
Départemental 1 à 5  
Féminines Coupe Nouvelle-Aquitaine – 4<sup>e</sup> tour  
Féminines Challenge du Poitou – 8<sup>ème</sup> de finale  
U14 à U19 R1-R2  
U15 et U17/U18 D1-D2  
U13 D1-D2-D3  
Critérium U13 Régional  
Plateaux U6 à U11  
Féminines U11 à U18

### Lundi 13 mars

Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage

### Mercredi 15 mars

Commission Sportive Litiges et Contentieux Interdistricts U13 Garçons à Buxerolles

### Jedi 16 mars

Commission de Discipline  
Commission des Jeunes

## SOMMAIRE

|                              |       |
|------------------------------|-------|
| Partenaire .....             | p. 2  |
| Action Caritati'foot.....    | p. 3  |
| Avis aux clubs.....          | p. 5  |
| Avis aux arbitres .....      | p. 10 |
| Avis aux éducateurs .....    | p. 11 |
| PV Commission Sportive ..... | p. 12 |
| PV Commission Jeunes.....    | p. 20 |
| PV Commission Arbitrage..... | p. 25 |
| Informations diverses.....   | p. 29 |

## PARTENAIRE DE LA SEMAINE



## SAVE THE DATE !

- Prochaine session formation des dirigeants (PFFD) : mobiliser et animer une équipe au service d'un projet

**Mardi 25 mars 2023**

**Au District**

- Réunion de présentation sur la réforme des formations d'éducateur

**Mardi 11 avril 2023 de 19h à 21h  
à Poitiers (lieu à confirmer)**

*Présence obligatoire des différents responsables techniques Jeunes et Séniors de chaque club.*

- Journée des féminines (U6 à Séniors)

**Lundi 8 mai 2023**

**à Châtellerault**

*Toutes les autres manifestations féminines ne seront pas homologuées par le District.*

- Déplacement à Clairefontaine (pour les dirigeants de clubs)

**Mercredi 10 mai 2023**

*Une participation financière sera demandée (plus d'infos à venir)*

## STAGE DÉTECTION U13 GARCONS

**INFORMATIONS ET JOUEURS  
CONVOQUÉS PAGE 29**

## SECTION SPORTIVE COLLEGE JULES VERNE

**INFORMATIONS ET DOSSIER  
DE CANDIDATURE PAGE 8**



## PARTENAIRE



### Nos activités dans la Vienne :

- ♦ Réseaux d'énergie : Electricité, Gaz, Eau, Téléphone
- ♦ Eclairage public : maintenance, entretien et travaux neufs
- ♦ Eclairage de stade
- ♦ Eclairage de parkings
- ♦ Mise en valeur du patrimoine
- ♦ Signalisation tricolore

Siège social :  
13 ZA de l'Anjouinière  
86370 VIVONNE

[www.ancelinreseaux.fr](http://www.ancelinreseaux.fr)

Tél 05.49.62.92.90  
Fax 05.49.62.92.91  
[ancelin.poitiers@ancelin-sa.fr](mailto:ancelin.poitiers@ancelin-sa.fr)



Nous intervenons auprès des collectivités, syndicats ou encore aménageurs via les deux entreprises qui nous constituent : Ancelin, dédiée aux infrastructures de **réseaux d'énergie** et Citeos Poitiers, pour la **partie lumières et équipements urbains dynamiques**.

### Être un moteur d'innovation

Proche de nos clients, à leur écoute, nous aimons sortir des sentiers battus afin de proposer des solutions innovantes en phase avec leurs besoins et leurs attentes, comme l'aspiration ou les forages dirigés.

Sur les chantiers, nos collaborateurs sont équipés de solution de mobilité. Au-delà du gain de temps pris sur le remplissage de documents administratifs hebdomadaire, ces tablettes permettent des échanges plus rapides et simples avec nos clients et les services supports.



## ACTION CARITATI'FOOT



# GRANDE TOMBOLA SOLIDAIRE

AU PROFIT D'UNE ASSOCIATION CARITATIVE



**A GAGNER**

VOITURE ESSENCE, VÉLO ET TROTTINETTE  
ÉLECTRIQUES, SÉJOURS ET BIEN D'AUTRES



**RÉTROCESSION DE 25% POUR LES CLUBS !**



## TOMBOLA SOLIDAIRE

### **IL N'EST PAS TROP TARD POUR COMMANDER VOS TICKETS !**

### **L'ACTION CARITATI'FOOT MENÉE PAR LE DISTRICT A BESOIN DE VOUS !**

A cette occasion, une grande tombola solidaire au profit d'une association caritative est organisée. Grâce à vous, de nombreuses personnes et familles vont pouvoir être aidées.

Pour participer à cette bonne action, il vous suffit de commander des tickets de tombola auprès du District de la Vienne (2€ le ticket). Plus il y aura de ventes, plus le don à l'association sera important et plus l'aide sera forte !

En contrepartie de votre engagement, une rétrocession de 25% vous sera attribuée. Par exemple, pour la vente de 500 tickets (1000€) vous percevrez 250€. Lors de la remise des tickets nous vous demanderons un chèque de caution de la valeur totale des tickets commandés, qui ne sera pas encaissé (1/3 fin mars, 1/3 fin avril, 1/3 fin mai).

Les tickets sont double chance « une chance au grattage, une chance au tirage ». Le tirage au sort aura lieu le jour de l'évènement le 24 juin, où une voiture essence, un vélo et une trottinette électriques, des séjours et bien d'autres lots seront à gagner.

Nous comptons déjà plus de 15 000 tickets commandés, n'attendez plus et contactez-nous !

Pour commander des tickets ou pour toutes informations complémentaires, vous pouvez nous joindre par téléphone au 05 49 61 17 35 ou par mail :

- [caritatifoot86@gmail.com](mailto:caritatifoot86@gmail.com)
- [district@foot86.ff.fr](mailto:district@foot86.ff.fr)





## AVIS AUX CLUBS

### DISPOSITIF CARTON VERT

Dans la continuité du Programme Educatif Fédéral, initié par la FFF et porté par de très nombreux clubs, la Commission Jeunes souhaite se rallier à l'opération « **Carton Vert** » mis en place par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine et la déployer dans cette deuxième partie de saison sur l'ensemble des Championnats U17/U18 et U15 à 11 et à 8 (dispositif expérimenté sur toutes les ligues de France).

Ce dispositif est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueuses/joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements, en lien avec les **valeurs de notre sport portées par la FFF – sous l'acronyme « PRETS »** :

#### PLAISIR – RESPECT – ENGAGEMENT – TOLERANCE – SOLIDARITE

##### Mise en place :

**Le club accueillant** est chargé de la mise en place du dispositif.

**2 observateurs neutres** sont désignés pour identifier les joueurs/joueuses auteurs de bons gestes au cours de la rencontre. Un éducateur, un dirigeant ou un parent peuvent occuper ce rôle d'observateur, la seule condition étant que leur nombre par équipe soit identique.

Les observateurs de l'équipe A se concentrent sur le comportement des joueurs/joueuses de l'équipe B, et inversement. Il n'est pas nécessaire d'identifier ces observateurs sur la feuille de match.

**A l'issue du match** sont désignés le ou les joueurs à récompenser.

**Le motif** de la désignation est annoncé soit dans le vestiaire, soit sur le terrain, en présence des acteurs du match (joueurs et arbitres) en s'appuyant sur les 5 valeurs « PRETS ».

L'information est alors notifiée sur la FMI de la même manière que pour l'attribution des cartons jaunes ou rouges :

- Un carton (vert) à cocher
- Un joueur à identifier
- Une valeur à associer

**L'attribution** est d'au maximum 3 cartons verts par match. (2 par les observateurs, 1 par l'arbitre)

**L'attribution d'un carton vert n'est pas obligatoire, il est décerné dans le cadre de bonnes attitudes.**

##### Suivi :

Le suivi se fera directement via la Feuille de Match Informatisée (**FMI**), qui permettra l'enregistrement des joueuses/joueurs ayant eu une bonne attitude/un bon geste/un bon comportement lors des rencontres.

Vous pouvez venir retirer les « cartons vert » à l'accueil du District pendant les horaires d'ouverture. Ils sont à remplir au dos et à remettre aux joueurs ayant fait preuve d'une bonne attitude.



## LES VALEURS DU FOOTBALL

P

### PLAISIR

- Privilégier le beau geste ou le beau jeu
- Vivre avec enthousiasme et générosité son match
- Partager des émotions sans exubérance avec ses partenaires

R

### RESPECT

- Contribuer à la bonne entente au sein de l'équipe
- Reconnaître les belles actions de l'adversaire
- Porter les consignes de l'éducateur ou de l'arbitre

Ê

### ENGAGEMENT

- Avoir le goût de l'effort et du dépassement de soi
- Être un capitaine exemplaire
- Continuer à jouer tout le match, même largement mené

T

### TOLÉRANCE

- Minimiser l'erreur d'un partenaire
- Accepter d'être remplacé
- Favoriser l'acceptation de l'erreur arbitrale

S

### SOLIDARITÉ

- Réconforter un coéquipier en difficulté,
- Rester unis dans la défaite,
- Se comporter en remplaçant exemplaire



**DEMANDE DE TROPHÉE DU DISTRICT**

**DEMANDE DE TROPHEE du DISTRICT 2022/2023**  
(joueur(euse)s et / ou dirigeant(e)s méritant(e)s)

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

Limitée à une demande de trophée « joueur (se) » et une demande de trophée « dirigeant(e) » par club

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

N° de licence : ..... Club actuel : .....

**Catégorie :**     joueur (se)                       dirigeant(e)

**Fonction(s) ou service(s) rendu(s) au Football en qualité de bénévole** (en précisant les années) :

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

**Motivation de la demande :**

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

Fait à : ..... le : .....

Signature : ..... Cachet du club : .....

*Les demandes des années précédentes, non retenues, devront être renouvelées.*

**Document à retourner au District de la Vienne de Football avant le vendredi 28 avril 2023**

**La remise des trophées est effectuée lors de la soirée de remise des récompenses (date et lieu à définir)**



## CALENDRIER GÉNÉRAL

### TÉLÉCHARGEZ LE CALENDRIER GÉNÉRAL

Tous les calendriers (Général District et Ligue Seniors – Féminines – Jeunes) sont disponibles et à jour sur notre site internet dans les documents généraux.

## CORRESPONDANCES PAR COURRIEL

### Rappel aux clubs :

Toutes les correspondances par courriel doivent parvenir au District par l'intermédiaire de la messagerie Zimbra, seule messagerie officielle.

## FORMATION PSC1

La saison dernière, plusieurs formations PSC1 ont eu lieu auprès des clubs de la Vienne. Cette année nous souhaitons renouveler l'opération.

Afin de pouvoir organiser des sessions cette saison, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer par la messagerie Zimbra si vous êtes intéressé par cette formation. Celles-ci seront planifiées s'il y a suffisamment de demandes.

## FORMATION DES DIRIGEANTS

Le District propose deux formations des dirigeants :

- samedi 25 mars => Mobiliser et animer une équipe au service d'un projet
- Date à définir => Construire et promouvoir un projet

Ces formations auront lieu de 8h30 à 12h30 dans les locaux du District de la Vienne.

Elles représentent des critères incontournables pour l'attribution du label seniors.

Pour être comptabilisé, un dirigeant doit suivre deux modules. Il est conseillé d'avoir suivi le premier module pour s'inscrire au deuxième.

Inscriptions disponibles sur le site : <https://www.malfna.fr/formations-de-dirigeants/>

## PROGRAMME EDUCATIF FÉDÉRAL

Dans le cadre du Programme Educatif Fédéral, le District souhaite connaître les clubs organisant des stages lors des vacances de Pâques.

Pour les clubs concernés, le District a besoin de connaître :

- Le Responsable du stage
- Les dates du stage
- Les catégories présentes au sein du stage

Afin de recenser les différents stages organisés, merci de nous envoyer les différentes informations demandées par mail : [district@foot86.ff.fr](mailto:district@foot86.ff.fr)

## DOSSIER SUBVENTION ANS

Pour faire suite au webinaire et à l'ouverture prochaine de la campagne de subvention ANS, le District de la Vienne propose un accompagnement aux clubs désireux de déposer un dossier.

Afin de pouvoir en bénéficier, n'hésitez pas à nous faire savoir, par la messagerie Zimbra votre volonté d'être accompagné dans vos démarches.

## SECTION SPORTIVE COLLEGE JULES VERNE

Les inscriptions à la section foot du collège Jules Verne situé à Buxerolles sont disponibles. Vous retrouverez le dossier de candidature en cliquant [ici](#).

De plus, le collège organise une réunion d'informations concernant sa section sportive le **jeudi 23 mars à 17h30** au théâtre du collège Jules Verne.

Cette réunion a pour but de présenter le dispositif aux familles intéressées, de répondre aux questions, et de distribuer des dossiers de candidatures.





## CONFÉRENCE SPORT ET DÉCROISSANCE



### Seront présents lors de cette conférence :

- PENEL Yohan, Président de la Fédération Française de Badminton
- GUYOT Sarah, kayakiste professionnelle
- BESSON Maël, expert en transition écologique du sport, ancien responsable et porte-parole sport du WWF France, ancien chef durabilité du ministère des sports.

Pour vous inscrire :

<https://docs.google.com/.../1FAIpQLSeM.../viewform>

## FONDACTION DU FOOTBALL : « BUTS POUR ELLES »

**Le Fondation du Football et FDJ lancent une nouvelle édition de l'appel à projets : « Buts pour Elles ».**

Pour chaque but marqué lors des 13 dernières journées de championnat par les 2 clubs partenaires de la FDJ, l'Olympique de Marseille et le Paris Saint-Germain, 500 euros seront reversés pour financer les actions portées par les clubs de football en matière de féminisation.

**Huit associations seront récompensées sur l'ensemble du territoire national. Les initiatives retenues porteront sur l'accès au football pour toutes, la féminisation de l'encadrement et de la gouvernance et la performance.** Si, parmi les actions citoyennes que vous développez au club, vous avez une action ou un projet programmé en 2023 ayant pour thématique la féminisation, n'hésitez pas à concourir à cette nouvelle édition de « Buts Pour Elles ». Le dossier est simple et rapide à compléter.

Le dossier de candidature est accessible sur le lien suivant :

<https://fondationdufootball.wiin.io/fr/applications/buts-pour-elles-2023>

Attention les projets peuvent être déposés **jusqu'au 31 mars 2023.**

Un comité de sélection composé des deux clubs partenaires, du Fondation du Football et de représentants de FDJ, annoncera le 23 mai prochain les huit projets lauréats qui se partageront la dotation totale obtenue grâce aux buts marqués par l'OM et le PSG.





## AVIS AUX ARBITRES

### NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

**06.43.06.88.53**

**En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.**

**Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.**

### INFORMATIONS DIVERSES

#### Evalbox

Tous les arbitres recevront mensuellement un questionnaire EVALBOX entre 15 et 20 questions. Un examen EVALBOX a été envoyé, au mois de décembre, à l'ensemble des arbitres. Cette note compte à 30 % de la note théorique finale pour le classement de fin de saison et un deuxième examen sera envoyé au mois de Avril/Mai 2023. Cette note comptera à 70 % de la note théorique finale pour le classement de fin de saison.

Pour information générale, toute note inférieure à 10 ne permettra pas une promotion. Pour un arbitre D1, D2, D3, AAD1, toute note inférieure à 10 entrainera automatiquement une descente dans la catégorie inférieure.

#### Ecole d'arbitrage

La prochaine école d'arbitrage aura lieu le vendredi 17 mars – début à 19h30.

Thèmes : Loi 12 et reprise du jeu



# AVIS AUX EDUCATEURS

## FORMATIONS ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



**Saison 2022 - 2023**

### FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

| FORMATION                     | LIEU                | DATES                          | HORAIRES                      |
|-------------------------------|---------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Formation continue<br>BEF/BMF | Poitiers (District) | 02 et 04/05/2023<br>06/05/2023 | 18h00 – 22h00<br>8h30 – 17h30 |

### CERTIFICATIONS

| CERTIFICATION | LIEU                | DATES      | HORAIRES      |
|---------------|---------------------|------------|---------------|
| CFF2          | Poitiers (District) | 26/04/2023 | 8h30 – 17h30  |
| CFF3          | Jaunay-Clan         | 27/04/2023 | 18h00 – 22h00 |



Les inscriptions se font dorénavant 100% en ligne à partir de mi-juillet.



Anthony ALLOUIS  
aallouis@lfna.fff.fr  
06 44 28 33 94



François JOSSE  
fjossee@foot86.fff.fr  
06 31 33 94 48



IR2F Nouvelle-Aquitaine  
ir2f@lfna.fff.fr



# COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

## Réunion du mercredi 08 mars 2023 Procès-verbal n° 26

**Présidente** : Mme Maryse MOREAU.  
**Présents** : MM. Didier DANIEL, Eric MAIOROFF et François PAIREMAURE  
**Excusés** : MM. Gérard MOUSSAC et Jean-Louis OLIVIER.

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 25 sans modification

\*\*\*\*\*

### SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

| Div. | Poule | J  | Date du match | n° du match | Équipes   | Motif                    | à jouer le       |
|------|-------|----|---------------|-------------|---|--------------------------|------------------|
| D1   |       | 13 | 29/01/23      | 24899428    | Château Larcher (1)   Oyré Dangé (1)            | Coupe Nouvelle-Aquitaine | 16/04/23         |
| D2   | A     | 13 | 29/01/23      | 24899558    | Thuré Besse (1)   Loudun (1)                    |                          | 09/04/23         |
| D2   | B     | 13 | 29/01/23      | 24902971    | Leignes sur Fontaine (1)   Sèvres Anxaumont (1) | Arrêté municipal         | 16/04/23         |
| D3   | B     | 14 | 26/02/23      | 24900227    | La Pallu (1)   Biard (1)                        | Arrêté municipal         | 16/04/23         |
| D4   | B     | 14 | 26/02/23      | 24902971    | Beaumont St Cyr (4)   Coussay les Bois (1)      | Arrêté municipal         | 16/04/23 à 13h15 |
| D5   | A     | 14 | 26/02/23      | 24901251    | St Christophe (2)   Loudun (2)                  | Arrêté municipal         | 16/04/23         |
| D5   | A     | 14 | 26/02/23      | 24901252    | Moncontour (2)   Monts sur Gesnes (1)           |                          | 16/04/23         |
| D5   | B     | 14 | 26/02/23      | 24901383    | Mirebeau (2)   Châtelleraut Portugais (3)       | Arrêté municipal         | 16/04/23         |
| D5   | D     | 14 | 26/02/23      | 24901648    | Colombiers (2)   Montamisé (3)                  | Arrêté municipal         | 19/03/23         |

### SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS

| Div.   | Poule | J  | Date du match | n° du match | Équipes                       | Motif                   | à jouer le |
|--------|-------|----|---------------|-------------|-------------------------------|-------------------------|------------|
| Fém D2 |       | 11 | 26/02/23      | 24948350    | Le Tallud (1)   Ste Eanne (1) | Occupation des terrains | 09/04/23   |

### SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHALLENGE du POITOU FÉMININE REMIS

| Coupe ou Challenge | J | Date du match | n° du match | Équipes                               | Motif                    | à jouer le |
|--------------------|---|---------------|-------------|---------------------------------------|--------------------------|------------|
| Coupe du Poitou    | 2 | 12/03/23      | 25754573    | Migné Auxances (1)   Montmorillon (2) | Coupe Nouvelle-Aquitaine | 09/04/23   |
|                    | 2 | 12/03/23      | 25754577    | Moncoutant (1)   Dissay (1)           | Coupe Nouvelle-Aquitaine | 09/04/23   |
|                    | 2 | 12/03/23      | 25754578    | Jaunay Marigny (1)   Valdivienne (1)  | Coupe Nouvelle-Aquitaine | 09/04/23   |

## ARRÊTÉS MUNICIPAUX

**Châtelleraut – Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut** (courriel du 17/01/23 à 11h44 : pas de match sur le stade du Verger le 18/03/23)

**Dangé St Romain** (Stade Marcel Thiollet interdit du 01/03/23 au 15/04/23)

**Jaunay Marigny** (courriel du 12/01/23 à 18h39 : pas de match sur le stade du complexe du bourg du 17 au 20/03/23)

**Mirebeau** (courriel du 27/01/23 à 12h39) : arrêté de prolongation de fermeture du terrain annexe jusqu'à la fin de la saison

**Naintré** (courriel de Châtelleraut – Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut du 30/12/22 à 09h23 : pas de match sur le terrain d'honneur le 12/03/23)



## JOUEURS SUSPENDUS

### Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

#### Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

|                        |                    |                           |
|------------------------|--------------------|---------------------------|
| ACG Foot Sud 86        | Fontaine le Comte  | Sèvres Anxaumont          |
| Antran                 | Ingrandes          | Smarves Iteuil            |
| Beaumont St Cyr        | Lavoux – Liniers   | Sommeries St Romain       |
| Biard                  | Ligugé             | St Benoît                 |
| Blanzay                | Loudun             | St Julien l'Ars           |
| Boivre                 | Lusignan           | St Savin St Germain       |
| Bonnes                 | Migné Auxances     | St Saviol                 |
| Bouresse               | Moncontour         | Stade Poitevin            |
| Buxerolles             | Montmorillon       | Thuré Besse               |
| Cenon / Vouneuil       | Naintré            | Usson l'Isle              |
| Champigny Le Rochereau | Neuville           | Valdivienne               |
| Chasseneuil St Georges | Nieuil l'Espoir    | Valence en Poitou – Couhé |
| Chatain                | Ozon               | Valence en Poitou OC      |
| Château Larcher        | Poitiers 3 cités   | Verrières                 |
| Châtelleraut Portugais | Poitiers Asac      | Vicq sur Gartempe         |
| Chauvigny              | Poitiers Cep       | Vouneuil Béruges          |
| Cissé                  | Poitiers Portugais | Vouneuil sur Vienne       |
|                        |                    | Vouzailles                |

Poitiers Gibauderie : suite à la décision de la Commission d'Appel n°3 du 15/11/22, le dirigeant qui officiait en tant qu'arbitre assistant lors de la rencontre Chasseneuil St Georges (2) – Poitiers Gibauderie (2) n'est pas autorisé à être inscrit à nouveau sur une feuille de match comme officiel tant qu'il n'aura pas suivi une formation d'arbitre de club.

## DÉPARTEMENTAL 1

### **Match n° 24899437 : Smarves Iteuil (1) – Verrières (1) du 04/03/23**

Courriel du club de Verrières (06/03/23 à 08h26) signalant la blessure du joueur Enzo GUILLET, licence n° 2544549829 (genou droit).

Feuille de match rectifiée par la Commission.

**Dossier classé.**

### **Match n° 24899438 : Chauvigny (3) – Poitiers 3 cités (1) du 05/03/23**

Courriel du club de Chauvigny (06/03/23 à 09h38) envoyant le rapport FMI et la copie de la feuille de match.

Original de la feuille de match reçu.

### **Match n° 24899441 : Oyré Dangé (1) – Montmorillon (2) du 03/03/23**

Observations d'après match renseignées.

La Commission souhaite un prompt rétablissement à l'arbitre de la rencontre.



## DÉPARTEMENTAL 2

### **Match n° 24899569 : L'Envigne (1) – Loudun (1) en poule A du 04/03/23**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Laurent GERMANAUD (06/03/23 à 13h10) signalant une erreur sur le score du match, à savoir 1 à 5 (au lieu de 0 à 5).

Feuille de match rectifiée par la Commission.

**Dossier classé.**

## DÉPARTEMENTAL 3

### **Match n° 24899965 : Ozon (2) – Oyré Dangé (2) en poule A du 05/03/23**

FMI non parvenue au District, à ce jour.

Courriel du club d'Ozon (07/03/23 à 14h06) signalant avoir utilisé la FMI comme pour les autres rencontres.

### **Match n° 24899969 : Cenon / Vouneuil (1) – Pleumartin La Roche Posay (1) en poule A du 05/03/23**

Courriel du club de Cenon sur Vienne (06/03/23 à 09h42) signalant un dysfonctionnement au moment de l'envoi de la FMI après le départ de l'équipe de Pleumartin La Roche Posay (1) et de l'arbitre officiel de la rencontre.

FMI non parvenue au District, à ce jour.

Composition de l'équipe de Cenon / Vouneuil (1) reçue.

La Commission demande à l'arbitre officiel de la rencontre M. Sekou CAMARA à recevoir **avant le mercredi 15 mars 2023.**

- Le score de la rencontre.
- les remplacements
- les éventuelles blessures et sanctions.

Au club de Pleumartin La Roche Posay à recevoir **avant le mercredi 15 mars 2023.**

- La composition de son équipe (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom de l'arbitre assistant.
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

**Dossier en instance.**

### **Match n° 24900214 : La Pallu (1) – St Benoît (2) en poule B du 22/01/23 remis le 19/02/23**

Courriel de réserve du club de La Pallu (20/02/23 à 10h28).

Considérant que la réserve n'est pas inscrite sur la feuille de match, la Commission la transforme en réclamation.

Réclamation sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de St Benoît, pour le motif suivant : des joueurs du club de St Benoît sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Considérant que cette réclamation, avec la copie du courriel de réclamation, a été communiquée au club de St Benoît pour réponse avant le mercredi 08 mars 2023, terme de rigueur.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de St Benoît n'a pas formulé d'observations.

Considérant que l'équipe de St Benoît (1) ne jouait pas de rencontre le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre de l'équipe de St Benoît (1) évoluant en Régional 3 poule C (dernier match en championnat : Limoges Football (1) – St Benoît (1) du 04/02/23) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de St Benoît (2) n'est pas en infraction avec les dispositions des articles 26.C.2 des RG de la LFNA et 167.2 des RG de la FFF.

**Par ces motifs dit la réclamation non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match à savoir 1 à 2 en faveur de St Benoît (2).

Les droits de confirmation de réclamation (40€) seront débités au club de La Pallu.

**Dossier classé.**

**Match n° 24900232 : St Benoît (2) – Poitiers Gibauderie (1) en poule B du 04/03/23**

Observations d'après match renseignées.

Dossier transmis à la Commission de Discipline.

Courriel de confirmation de réserve du club de St Benoît (06/03/23 à 11h58)

Réserve sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs Mohamed SAID, Kamardine ATTOUMANI, Zaeldine DAOU, Nassuf HAMIDOUNE, Djounaid SOUFFOU, Akmmal ABDOU, El Yamine Ben SIDI, Fazedi ACHIRAFI, Din Mouhammadi BOINAIDI, Zainoudine RIDAY, Salim MMADI, Mansour MAHAMOUDOU, El Amini ATTOUMANI, Oussen NDZAKA du club de Poitiers Gibauderie, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de (*non renseigné*) joueurs mutés hors période.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de Poitiers Gibauderie est en règle avec le statut de l'arbitrage pour la saison 2022 / 2023 (PV n° 5 du 07/06/22 de la Commission du statut de l'arbitrage) et de ce fait peu inscrire sur la feuille de match six (6) mutés dont deux (2) maximum ayant changé de club hors période normale (article 160.1.a des RG de la FFF).

Considérant, après vérification des licences du club de Poitiers Gibauderie que seuls les joueurs Zaeldine DAOU (muté du 16/08/22) et Salim MMADI (muté du 17/10/22) sont mutés hors période.

Considérant que l'équipe de Poitiers Gibauderie (1) n'est pas en infraction avec les dispositions de l'article 160.1.a des RG de la FFF.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match à savoir 1 à 2 en faveur de Poitiers Gibauderie (1).

Les droits de confirmation de réserve (40€) seront débités au club de St Benoît.

**Dossier classé.**

**Match n° 24900379 : Lavoux Liniers (1) – St Maurice Gençay (1) en poule C du 05/03/23**

Envoi tardif de la FMI (07/03/23 à 12h41)

**DÉPARTEMENTAL 4****Match n° 24900863 : Sèvres Anxaumont (2) – Adriers / Le Vigeant (1) en poule C du 05/03/23**

Envoi tardif de la FMI (07/03/23 à 18h25)

**Match n° 24900993 : Biard (2) – Croutelle (1) en poule D du 05/03/23**

Courriel du club de Biard (05/03/23 à 19h27) signalant un problème au moment de la signature de l'arbitre.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Abraham ZINGA (05/03/23 à 16h30) donnant le score et les faits de jeu du match.

Aux deux clubs à recevoir **avant le mercredi 15 mars 2023.**

- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants et du délégué
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

**Dossier en instance.**

**Match n° 24900995 : Migné Auxances (3) – Smarves Iteuil (2) en poule D du 05/03/23**

Courriel du club de Smarves Iteuil (06/03/23 à 21h39) signalant la blessure du joueur Franck MOREAU (annulaire, auriculaire main gauche)

Feuille de match rectifiée par la Commission.

**Dossier classé.**

**Match n° 24906223 : St Saviol (1) – Chatain (1) en poule E du 26/03/23**

Demande du club de St Saviol (courriel du 06/03/23 à 11h33) pour désigner 3 arbitres sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, les 2 arbitres assistants seront à la charge du club de St Saviol.

**DÉPARTEMENTAL 5****Décision de l'Assemblée Générale du vendredi 25/11/22 de St Georges les Baillargeaux**

Le nombre de forfaits autorisés pour la saison 2022/2023 est porté à 5.

\*\*\*\*\*

**Match n° 24901370 : Mirebeau (2) – Ingrandes (3) en poule B du 22/01/23 remis le 19/02/23**

Courriels du club de Mirebeau (19/02/23 à 21h30) signalant un problème au moment de l'envoi de la FMI et (20/02/23 à 21h23) donnant les informations demandées.

Courriel du club d'Ingrandes (08/03/23 à 12h10) signalant avoir envoyé la feuille de match le 06/03/23. Feuille de match papier non reçue, à ce jour.

**Dossier en instance.**

**Match n° 24901392 : Leigné sur Usseau (2) – Thuré Besse (3) en poule B du 05/03/23****Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Thuré Besse (3) d'un joueur (licence n° 2543479400) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Thuré Besse, lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 22 mars 2023**, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

**Match n° 24901637 : Cissé (2) – Montamisé (3) en poule D du 22/01/23 remis le 19/02/23**

Feuille de match informatisée ou papier non reçue, à ce jour.

Courriels des clubs de Cissé (22/02/23 à 22h08) et Montamisé (06/03/23 à 11h04) fournissant la composition de leurs équipes.

Feuille de match établie par la Commission avec les informations fournies.

**Dossier classé.**

**Match n° 24901657 : Bonneuil Matours (2) – Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) en poule D du 05/03/23**

Courriel du club de Bonneuil Matours (05/03/23 à 11h12) signalant le forfait de son équipe.

4<sup>ème</sup> forfait de Bonneuil Matours (2) (sans déplacement de Chasseneuil St Georges / La Pallu (3))

Amende de 33€ au club de Bonneuil Matours

**Match n° 24901917 : Valdivienne (2) – Lhommaizé / Civaux / Verrières (2) en poule F du 04/03/23**

Courriel du club de Lhommaizé (04/03/23 à 12h17) signalant le forfait de son équipe.

5<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Lhommaizé / Civaux / Verrières (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Lhommaizé.

**Remarque :** s'agissant du 5<sup>ème</sup> forfait, l'équipe de Lhommaizé / Civaux / Verrières (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier



**Match n° 24901918 : Fleuré / St Julien L'Ars (3) – Sillars (2) en poule F du 05/03/23****Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Fleuré / St Julien l'Ars (3) d'un joueur (licence n° 2547171391) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer les clubs de l'entente Fleuré / St Julien l'Ars, lesquels peuvent formuler leurs observations **avant le mercredi 22 mars 2023**, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

**Match n° 24902115 : ACG Foot Sud 86 / Savigné (3) – Les Roches La Villedieu (1) en poule G du 05/03/23**

Courriel du club de l'ACG Foot Sud 86 (05/03/23 à 9h40) signalant le forfait de son équipe.

3<sup>ème</sup> forfait d'ACG Foot Sud 86/Savigné (3) (sans déplacement de Les Roches La Villedieu (1))

Amende de 33€ au club de l'ACG Foot Sud 86

**Match n° 24902117 : Sanxay (1) – Smarves Iteuil (3) en poule G du 05/03/23**

Courriel du club de Sanxay (04/03/23 à 11h32) signalant le forfait de son équipe.

1<sup>er</sup> forfait de Sanxay (1) (sans déplacement de Smarves Iteuil (3))

Amende de 33€ au club de Sanxay

**Match n° 24902118 : Bouresse / Queaux Moussac (2) – Payroux Charroux Mauprévoir (2) en poule G du 05/03/23**

Courriel du club de Bouresse (04/03/23 à 15h46) signalant le forfait de son équipe.

4<sup>ème</sup> forfait de Bouresse/Queaux Moussac (2) (sans déplacement de Payroux Charroux Mauprévoir (2))

Amende de 33€ au club de Bouresse

**Match n° 24910615 : Blanzay (2) – St Saviol (2) en poule G du 05/03/23**

Courriel du club de Blanzay (06/03/23 à 19h16) signalant un problème de tablette.

Feuille de match papier reçue.

**Match n° 24902248 : Lhonnaizé (1) – Usson L'Isle (2) en poule H du 05/03/23**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jean-Pierre TARD (05/03/23 à 17h26) signalant trois blessés pour l'équipe de Lhonnaizé : le n° 14 (main droite), le n° 3 (cheville droite) et le n° 12 (cheville gauche).

Feuille de match rectifiée par la Commission.

**Dossier classé.**

**Match n° 24910662 : Pressac / Availles Limouzine (1) - Blanzay (1) en poule H du 05/03/23**

Courriel du club de Blanzay (07/03/23 à 21h25)

Dossier transmis à la Commission de Discipline.

**CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 2****Match n° 24948355 : Gatinaises (1) – Vrière St Léger de Montbrun (1) du 05/03/23**

Courriel du club du FC Gatinaises (05/03/23 à 19h19) envoyant la copie de la feuille de match papier.

Feuille de match reçue.



## CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

### **Match n° 25597717 : Celles Verrines / Echiré St Gelais / Chauray (1) – Moncoutant (1) en poule A du 05/03/23**

Courriels du club de Moncoutant (06/03/23 à 16h16 et 07/03/23 à 10h18)

La Commission ouvre un dossier afin de pouvoir interroger le service juridique de la FFF afin d'évaluer la suite à donner à celui-ci.

**Dossier en instance.**

### **Match n° 25597966 : Thouars Foot 79 (1) – Naintré (1) en poule B du 05/03/23**

Courriel du club de Naintré (05/03/23 à 18h27) signalant le forfait de son équipe.

1<sup>er</sup> forfait de Naintré (1) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Naintré

## CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

### **Match n° 25599101 : Celles Verrines (1) – Montmorillon (1) en poule B du 04/03/23**

Courriel du club de Celles Verrines (07/03/23 à 17h32) signalant que la FMI n'avait pas fonctionné et que la feuille de match papier avait été envoyée par erreur au District des Deux-Sèvres.

Courriel du club de Montmorillon (07/03/23 à 18h40) confirmant que la rencontre n'était pas sur la tablette et donnant le score et la composition de son équipe.

Feuille de match papier non reçue, à ce jour.

### **Match n° 25599223 : Loudun / Nord Vienne / Sammarçolles (1) – Buxerolles / Poitiers Asac (1) en poule B du 04/03/23**

Courriel du club de Loudun (07/03/23 à 12h40) signalant avoir envoyé la feuille de match papier et (08/03/23 à 12h13) informant ne pas avoir pu charger la FMI sur la tablette.

Feuille de match papier reçue.

### **Match n° 25599224 : Val de Boutonne (1) – Bressuire (1) en poule B du 04/03/23**

Feuille de match papier reçue.

### **Match n° 25605470 : Jaunay Marigny / Smarves Iteuil (1) – GJ VVM Chauvigny (1) en poule E du 04/03/23**

Courriel du GJ VVM Chauvigny (03/03/23 à 16h44) signalant le forfait de son équipe.

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de GJ VVM Chauvigny (2) (sans déplacement)

Amende de 11€ au GJ VVM Chauvigny.

## CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

### **Match n° 25735073 : Loudun (2) – Lavoux Liniers (2) du 19/03/23**

En raison de la programmation d'une rencontre de championnat féminin de Départemental 2 : ASM / Loudun (1) – Availles en Châtellerauld (1) à 15h, le match en rubrique est fixé à 13h.

## RÉSERVES SPORTIVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 24899438 : Chauvigny (3) – Poitiers 3 cités (1) en Départemental 1 du 05/03/23

## DIVERS

### **Courriel du club de Smarves Iteuil :**

Réponses par la messagerie Zimbra.

### **Courriel du club de Dissay :**

Nécessaire fait.

**Courriel du club de St Maurice Gençay :** Pris note.



## TERRAINS

La Commission prend note du rapport de la Commission des Terrains et Installations Sportives (courriel du 02/03/23 à 03h39) informant, après visite des installations, de la levée de la fermeture du terrain de Dienné.

## TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 25€

Rencontres du 05/03/23

Match n° 24900379 : Lavoux Liniers (1) – St Maurice Gençay (1) en Départemental 3 poule C  
le 07/03/23 à 12h41

Match n° 24900863 : Sèvres Anxaumont (2) – Adriers / Le Vigeant (1) en Départemental 4 poule C  
le 07/03/23 à 18h25

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

**Prochaine réunion : mercredi 15 mars 2023 à 14h, sur convocation.**

**La présidente, Maryse MOREAU.**

**Le secrétaire, François PAIREMAURE.**



# COMMISSION JEUNES

## POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 9 mars 2022  
Procès-verbal n°18

**Président** M. Philippe BARRITAUULT  
**Présents** Mmes Chantal PINTAULT, Sylvie TESSERAU et Sandrine VERMOND – MM.  
Jean Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY  
\*\*\*\*\*

Le PV n°17 est adopté sans modification.

\*\*\*\*\*

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

**Sur les scores, les réserves d'avant match, observations d'après match, les avertissements, les remplacements et joueurs ou joueuses blessé(e)s**

En effet, nous constatons que de nombreux joueurs sont notés « n'a pas participé » sur la FMI alors que c'est rarement le cas.

\*\*\*\*\*

| SAISON 2022 - 2023 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS |          |       |   |               |             |   |                                  |                    |            |
|---|----------|-------|---|---------------|-------------|---|----------------------------------|--------------------|------------|
| Cat.  | Div.     | Poule | J | Date du match | n° du match | Équipes   |                                  | Motif              | à jouer le |
| U17   | D2       | A     | 2 | 25/02/23      | 25559261    | Mirebeau/La Pallu (1)   | Châtellerault Portugais (1)      | Arrêté municipal   | 01/04/23   |
| U15   | D1 Elite | /     | 2 | 25/02/23      | 25561861    | Migné Auxances (1)  | Neuville (1)                     | Motif Impérieux    | 15/04/23   |
| U15   | D2       | C     | 2 | 04/03/23      | 25561278    | Gj Val de Vonne/Vasles (1)  | Vivonne/Valence en Poitou OC (1) |                    | à définir  |
| U13   | D1       | /     | 2 | 25/02/23      | 25562288    | Mirebeau (1)  | Châtellerault Portugais (1)      | Arrêté municipal   | 22/04/23   |
| U13   | D3       | A     | 2 | 25/02/23      | 25562274    | Mirebeau (2)  | Châtellerault SO (4)             | Arrêté municipal   | 01/04/23   |
| U11   | /        | E     | 2 | 04/03/23      | plateau     | Loudun/Samarçolles/Nord Vienne (2), Mirebeau (1) et Thuré Besse (1) |                                  | Occupation terrain | 18/03/23   |

## DATE A RETENIR

- Les rencontres de la journée 1 de la 2<sup>ème</sup> phase prévues initialement le 21 janvier 2023 sont reportées au\* :
  - o 18 mars 2023 pour les poules à 8 :
    - U17/U18 D2
    - U15 D2 poules A et B
    - U13 D3
  - o 8 avril 2023 pour les poules à 10 :
    - U17/U18 D1,
    - U15 D1 Elite,
    - U15 D1,
    - U15 D2 poule C,
    - U13 D1
    - U13 D2



\* Ces rencontres peuvent être jouées avant cette date si les équipes se mettent d'accord par écrit et en informent le District.

- Samedi 18 mars à Civaux : Finale Départementale Fétis Lahitte (U11)
- 
- Samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 à Vivonne : Finale Festival Foot U13 Pitch (garçons et filles)
  
- Samedi 3 juin 2023 à Civaux :
  - Finale Challenge Dansac U13,
  - Finale Challenge U15
  - Finale Challenge U17/U18
  
- Samedi 17 juin 2023 à Nieuil l'Espoir : Journée nationale des débutants (JND)

## U17/U18

### **Match n° 25559264 : Loudun/Nord Vienne/Sammarçolles/ASM (1) – Mirebeau/La Pallu (1) en Départemental 2 poule A du 04/03/23**

Le club de Mirebeau signale plusieurs incidents à l'occasion du match.  
Dossier transmis aux commissions compétentes

### **Forfait**

### **Match n° 25559383 : Migné Auxances (2) – Vicq/St Savin (1) en Départemental 2 poule C du 04/03/23**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Vicq/St Savin (1) (sans déplacement)  
Amende de 11€ au club de Vicq sur Gartempe  
**Dossier classé**

### **Match n° 25559384 : Neuville/Cissé (1) – GJ Montasèvres (3) en Départemental 2 poule C du 04/03/23**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de GJ Montasèvres (3) (sans déplacement)  
Amende de 11€ au GJ Montasèvres  
**Dossier classé**

### **Match n° 25559385 : La Pallu (1) – GJ VVM Chauvigny (3) en Départemental 2 poule C du 04/03/23**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de GJ VVM Chauvigny (3) (sans déplacement)  
Amende de 11€ au GJ VVM Chauvigny  
**Dossier classé**

## U15

### **Forfait**

### **Match n° 25562307 : Usson/Adriers/GJ 3 Vallées 86 (2) – GJ VVM Chauvigny (3) en Départemental 2 poule A du 04/03/23**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe d'Usson/Adriers/GJ 3 Vallées 86 (2) (sans déplacement de GJ VVM Chauvigny (3))  
Amende de 11€ au club d'Usson du Poitou  
**Dossier classé**

**U15 à 8****Forfait****Match n° 25669809 : Brion St Secondin (2) – Gj Montasèvres (2) du 04/03/23**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Gj Montasèvres (2) (sans déplacement)

Amende de 11€ au Gj Montasèvres

**Dossier classé**

**U13****Feuille de match informatisée****Match n° 25560537 : Gj Dissay Beaumont (3) – Poitiers 3 Cités (2) en Départemental 3 poule D du 04/03/23**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match reçue.

La commission rappelle au club de Poitiers 3 Cités de préparer sa composition et de la transmettre au plus tard la veille de la rencontre.

**Dossier classé**

**Forfait****Match n° 25560637 : Saulgé (1) – St Savin/Vicq (1) en Départemental 3 poule G du 04/03/23**

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Saulgé (1) (sans déplacement de St Savin/Vicq (1))

Amende de 11€ au club de Saulgé

**Dossier classé**

**U11****Calendrier****Rappel :**

**Afin d'éviter tout désagrément nous rappelons aux clubs que le calendrier est régulièrement mis à jour sur footclubs et les modifications de terrains, d'horaires, et autres sont transmises par mail.**

**Les éducateurs, dirigeants doivent se tenir informés des éventuelles modifications avant les plateaux.**

**Le calendrier est également réactualisé le site du district.**

**Poule K :**

Afin de respecter le desiderata formulé par le club de Ligugé de recevoir le plateau le samedi 25 mars pour que les licenciés participent à l'évènement sport et santé.

La commission demande au club de Latillé de bien vouloir recevoir la Journée 6 (29/04/23) au lieu de la Journée 4 (25/03/23).

**Feuilles de plateaux****Rencontres du 25/02/23 :****Poule B – Plateau 2 :**

Le GJ VVM Chauvigny signale une erreur de résultat sur le match Valdivienne – Gj VVM Chauvigny.

Après confirmation de Valdivienne, la commission :

- enregistre le score de 3-0 en faveur du Gj VVM Chauvigny,

- et rappelle aux clubs de vérifier les scores sur les feuilles de match à la fin des plateaux.

**Poule C - Plateau 2 :**

Feuilles de match non reçues

La commission demande au club de Poitiers 3 Cités de nous transmettre les feuilles de match avant le jeudi 16 mars

**Poule C – Plateau 1 :**

Le GJ 3 Vallées 86 signale des erreurs sur les résultats enregistrés.

La commission :

- demande la confirmation des résultats aux clubs de Fontaine Le Comte, Buxerolles et GJ Val de Vonne avant le jeudi 16 mars
- et rappelle aux clubs de vérifier les scores sur les feuilles de match à la fin des plateaux.

## **Forfait**

**Rencontre du 04/03/23 :****Poule C - Plateau 2 :**

1<sup>er</sup> forfait GJ VVM Chauvigny (2). Amende de 11€ au GJ VVM Chauvigny

**Poule I – Plateau 1 :**

En raison du forfait de l'équipe du GJ VVM Chauvigny (2), l'équipe du GJ VVM Chauvigny (3) est déclarée forfait pour ce plateau.

**Poule M – Plateau 1 :**

1<sup>er</sup> forfait de Chasseneuil St Georges (2). Amende de 11€ au club de Chasseneuil St Georges

## **U7-U9**

**Réponse au sondage :**

Nombre de clubs concernés par les catégories U7 et U9 et consultés : 72

Nombre de clubs ayant répondu : 22 soit 30% des clubs concernés

Nombre de clubs favorables au changement : 6 soit 8% des clubs concernés

Compte-tenu des résultats de ce sondage, nous n'envisageons pas de « bouleverser » les plateaux pour la dernière phase de la saison 2022/2023.

Cependant, nous comprenons les motivations des uns et des autres et avons étudié la possibilité de répondre à vos attentes.

Nous devons prendre en considération divers éléments :

- Ne pas « dégarnir » un plateau et « surcharger » un autre,
- Eviter de trop longs déplacements (problèmes d'horaires et coût du carburant), Les plateaux se passent en général le samedi matin. Allonger les déplacements signifie un lever plus tôt.
- Eviter à tout prix de « tomber » dans une forme de « championnite » et de classification par « valeur ».

Aussi, après de nombreux échanges au sein de la Commission des Jeunes, nous vous informons que l'organisation actuelle ne sera pas modifiée mais nous vous rappelons qu'en dehors des dates planifiées par le District (sur les secteurs définis) vous avez toutes possibilités pour organiser des plateaux ou rencontres amicales avec des équipes d'un autre secteur ou d'un autre département sur les dates laissées libre au calendrier.

Nous vous remercions de nous informer de ces éventuelles rencontres.

**TRANSMISSION TARDIVE OU FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES****Amende de 13€**

Match n° 25560538 : Vouneuil Béruges (2) – Poitiers ASAC (2) en U13 Départemental 3 poule D du 04/03/23

**Rencontres du 04/03/23 :**

U11 poule K – Plateau 2 : Poitiers Stade

**LICENCES MANQUANTES****Rencontres du 04/03/23 :**

U11 Poule D plateau 1 : une licence manquante. Amende de 7€ au club de Buxerolles

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion : sur convocation  
Le Président, Philippe BARRITAU**





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

## Réunion du mardi 07 mars 2023 Procès-verbal n° 6

Président : M. Bruno DUPUIS.

Présents : Mme TOURRAIS Isabelle  
MM. Jean-Michel APERCE, Albert BOUCHET, Ludovic BRUNETEAU, Hugo CHAMOLEY, Gaël CHARON, Tanguy FLOZE, Patrick JALLADEAU, Albert BOUCHET Jordan MORISSON (chargé de mission), David PLAINCHAMP, Jean-Louis RIDEAU.

Excusés : MM. Sébastien AUBINEAU, Léo BEULET, Patrick RIVIERE, Paul HERGAULT, Jean-Michel GUILLET (Représentant du Comité de Direction à la CDA), Christian SAVIGNY (représentant de la Commission Technique).

\*\*\*\*\*

Les PV n°05 du 16-01-23 et n°1 (bureau) du 25-01-23 sont adoptés à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## CIVILITÉS

### Félicitations :

La CDA adresse ses plus chaleureuses félicitations à :

- M. MAHAOUDI Hakim pour sa qualification en demi-finales de la Coupe de France des arbitres.

### Rétablissement :

La CDA adresse un prompt rétablissement à Hugo CHAMOLEY, victime d'un grave accident de la route et à tous les arbitres actuellement blessés.

La CDA a soutenu Antonin MORISSET LE DUIGOU, victime d'une agression. Il a été accompagné par Bruno DUPUIS et Patrick RIVIERE le week-end suivant. Il a reçu par ailleurs énormément de témoignages de soutien sur la page Facebook du District.

### Condoléances :

La CDA adresse ses plus sincères condoléances au club d'ANTRAN suite au décès de Paul FLOZE et à Albert BOUCHET suite au décès de son neveu.



## LECTURE DES COURRIERS

Courriels de :

- Anthony CHAFFOIS. Pris note. La Commission regrette que les indisponibilités tardives ne soient pas justifiées.
- Willy LACHE. Pris note.
- Aymen MERAIMI. Pris note.
- Christian DELCEL. La Commission rappelle que les arbitres « D4 » couvrent les besoins en D4 et en D5. Les arbitres de cette catégorie ayant réussi leur test physique en D4 sont prioritaires pour les désignations en D4.
- Romain BOURDIN et Mounir BOUSBAA. Pris note. Les observations ont été programmées.
- Aymen LABOUIDYA. Pris note.
- Ludovic DUBOIS. Pris note.
- Walid BENAZZOUZ. Pris note.
- Ludovic BRUNETEAU et de la CRA. Pris note.
- Frédéric OUVRARD. Pris note.
- Fabrice MIGNON. Pris note. Il est trop tard pour effectuer une demande d'année sabbatique.
- Jean-Pierre LECOMTE. Pris note.
- Alice AUBOURG. Pris note.
- Kyviann LOUEDEC. La Commission rappelle qu'il est préférable de consulter ses désignations sur le site « portail des officiels » et non sur l'application.
- Club de Dissay. Pris note.
- Club de Payroux-Charroux-Mauprévoir. Le nécessaire a été fait.
- Club de Nord Vienne. Pris note.
- Club de St Saviol. Pris note. Le nécessaire sera fait suivant les disponibilités.
- Max MESSAGER. Une réponse lui a été apportée.
- Tanguy ROBIN. Pris note de son arrêt de l'arbitrage.
- Mathieu DOUSSELAIN. Pris note de son courrier suite à sa blessure.
- Club de NEUVILLE-DU-POITOU. Pris note.

Pris connaissance des arrêts de sport / justificatif suivants :

- Cyril DUBREUIL daté du 16/01/2023 pour une indisponibilité de 15 jours.
- Maxime ROUGE daté du 09/01/2023 – certificat de reprise.
- Aurélien PIVETEAU daté du 02/02/2023 pour une durée d'1 mois.
- Cyril DUBREUIL daté du 30/01/2023 pour une indisponibilité de deux semaines
- Jean-Claude BOURDON daté du 26/01/2023 jusqu'au 02/03/2023.
- Sébastien THOMAS daté du 26/01/2023 jusqu'au 03/02/2023
- Stéphane ARDILLON daté du 24/01/2023 – certificat de reprise.
- Sébastien GRIMAUD daté du 27/01/2023 pour une indisponibilité d'une semaine.
- Jean-Claude BOURDON daté du 07/01/2023 jusqu'au 28/01/2023.
- Aymeric DUVAL daté du 19/01/2023 jusqu'au 30/01/2023.
- Christopher DUPUIS daté du 28/12/2022 – certificat de reprise.
- Mathieu ROUSSEAU daté du 04/01/2023 jusqu'au 06/01/2023.
- Clément PARILLAUD daté du 04/01/2023 – certificat de reprise.
- Aymen MERAIMI daté du 04/02/2023 jusqu'au 10/02/2023.
- Eric EPO IBEL daté du 02/02/2023 pour une indisponibilité de trois mois.
- Nicolas RICROS daté du 03/02/2023 jusqu'au 07/02/2023.



## INFORMATIONS GENERALES

### Code de Bonne Conduite :

Un bilan est effectué par le binôme en charge du suivi : Jean-Louis RIDEAU et Gaël CHARON.

### Point sur les désignations :

194 arbitres sont actifs à ce jour.

La CDA rappelle qu'elle applique les directives du Comité de Direction, à savoir que les rencontres opposant deux clubs en infraction de la D5 à la D2 ne seront pas couvertes.

Une attention toute particulière sera portée aux matchs à enjeux sur cette fin de saison, eu égard aux classements. **Il sera donc possible de voir des officiels ne pas diriger des rencontres de leurs catégories.**

Il y aura tout autant de vigilance sur la désignation des trios en D1 étant donné le contexte de cette année (nombre de descentes élevé).

Ludovic BRUNETEAU a été remis à disposition de la CDA pour la suite de la saison. Il est classé D2 dans l'attente de la réalisation de son test physique.

Nicolas RENARD (mutation professionnelle) arrive dans la Vienne. Il est classé D3 à la suite d'une observation de David PLAINCHAMP.

Sébastien GOSSELIN est de retour à l'arbitrage. N'ayant pas pu effectuer les tests physiques, il est pour le moment classé D4.

**Certains manquements ont été observés sur des motifs (mensongers) d'indisponibilité(s) tardive(s) émise(s) par certains arbitres. En cas de non-justification, la CDA se réserve le droit de les désigner à un niveau inférieur.**

En ce qui concerne les désignations sur les rencontres universitaires et futsal, le Président réitère sa demande d'être en copie des pré-désignations envoyées au District.

### Point sur les observations :

96 observations ont été réalisées à ce jour. Certains D2 n'ont pas encore été vus et seront observés prochainement.

Dans le cadre de la passerelle JAR/R3, les arbitres suivants – Romain BOURDIN, Mounir BOUSBAA et Thibault COURTADIOU – seront vus en D3. En cas d'observation concluante, une ou plusieurs observations seront programmées dans la ou les divisions supérieures. Sébastien THOMAS les observera dans le cadre de ses obligations en tant qu'arbitre régional.

La CDA a décidé de programmer des observations conseils en seniors pour les jeunes arbitres suivants : Axel GIRAUD (19 ans) / Goulwen LHERAUD (19 ans) / Max MESSENGER (21 ans).

La Commission valide la demande de Vincent DURAND (arbitre Départemental 2) d'observer en Départemental 4 sous réserve des besoins du pôle désignations seniors. La Commission le remercie pour son activité.

La Commission valide la demande de Clément PARILLAUD (arbitre Régional 3) d'observer en Jeunes. La Commission le remercie pour son activité.

Le Président rappelle qu'il souhaite être mis en copie de l'ensemble des pré-désignations sur les rencontres de Futsal et Universitaires.



### Rappels :

- Il est rappelé aux arbitres que le numéro d'astreinte mis à leur disposition n'est fonctionnel **qu'à partir du vendredi soir à 17h30 jusqu'au dimanche à 13h.** Des arbitres sollicitent encore ce numéro en semaine.
- Pour tout problème majeur sur une rencontre, le Président de la CDA tient à être informé dès la survenance des incidents.
- **La CDA rappelle à toutes fins utiles que toute demande de modification ou d'annulation concernant une désignation doit être formulée par mail au District.**

## TESTS PHYSIQUES

Une dernière session aura lieu prochainement (lieu à définir). Seuls deux arbitres officiels seront convoqués, tandis que les arbitres stagiaires des deux dernières formations initiales du mois de mars seront conviés. Ils seront observés en priorité par la CDA en cas de réussite.

## FORMATION

### Ecoles d'arbitrage

La prochaine école d'arbitrage aura lieu le **vendredi 17 mars 2023** au District (thèmes : loi 12 et reprise du jeu). Les inscriptions sont ouvertes.

### Préparation Ligue

Trois séances de préparation se sont déjà déroulées.  
La liste des candidats régionaux doit être transmise à la CRA au plus tard le 31 mars 2023.  
Le bureau de la CDA va se réunir très prochainement afin de proposer les candidats.

## EVALBOX

Le cinquième questionnaire « test » a été envoyé le 27 février dernier. La date de fin était fixée au lundi 06 mars.

### 2<sup>ème</sup> examen théorique

Un deuxième examen sera envoyé au mois de Avril/Mai 2023. Cette note comptera à 70 % de la note théorique finale pour le classement de fin de saison.

***Pour information générale, toute note inférieure à 10 ne permettra pas une promotion.  
Pour un arbitre D1, D2, D3, AAD1, toute note inférieure à 10 entraînera automatiquement une descente dans la catégorie inférieure.***

**Prochaine réunion le 24/04/2023 à 18h30 au District de la Vienne de Football**

**Le Président,**  
Bruno DUPUIS

**Le Secrétaire de séance,**  
Ludovic BRUNETEAU



## INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2022/2023

# Stage Détection U13 Garçons



### CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, et suite aux rassemblements organisés en Février et Mars derniers, les Responsables des Pôles Espoirs de Talence et de Châteauroux, les Conseillers Techniques PPF 86 et 79 organisent un rassemblement réservé à des jeunes joueurs nés en 2010.

**Ce rassemblement est organisé avec un double objectif :**

- **Détecter des profils de joueurs pour une éventuelle entrée en structure Fédérale « Pôle Espoirs » dès la rentrée scolaire prochaine 2023/2024.**
- **Permettre d'avoir une lisibilité plus accrue de cette génération 2010 pour les futures détections la saison prochaine.**

**Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :**

- **de son équipement complet de footballeur (terrain synthétique)**
- **d'une gourde**

L'encadrement du rassemblement sera assuré par :

- Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF-Formation – LFNA/District 86
- Christophe GRIMPRET, Conseiller Technique PPF-Formation – LFNA/District 79
- Benoît MICHELENA, Responsable du Pôle Espoir Fédéral de Talence/LFNA
- Gérard ROLAND, Adjoint du Pôle Espoir Fédéral de Talence/LFNA
- Jean-Philippe FRANCOIS, Référent Préparateur Athlétique LFNA
- Mickaël NICOLO, Responsable Gardien de But du Pôle Espoir Fédéral de Talence/LFNA
- Laurent CADU, Responsable du Pôle Espoir Fédéral de Châteauroux/L. Centre Val de Loire

**MERCREDI 15 MARS 2023**  
**de 13h45 à 16h15 à BUXEROLLES**  
**Complexe sportif André Messy**  
**(terrain synthétique - Allée Eric Tabarly - 86180 Buxerolles)**

Liste des 17 joueurs (3 clubs) convoqués pour ce stage :

- CHÂTELLERAULT S.O.C : FOYOH Ahmed, GUENAND Soan, DA SILVA Pablo, REDOUIN Yaël, CHAIBI Ahmed Yassine, PREVOST Noa
- MIGNE-AUXANCES : ***BEZAGUET Roman***
- POITIERS F.C : ***VERNET Léo***, POEY Jean, SELEMANI Mohan, BIARD Emilio, PACREAU Louka, DONAT Sacha, GENDRE Romain, IMBERT BAUER Leysson, BATRUTDINOV Nabi, EL BRAHMI Bilal

***En gras et italique, les Gardiens de But***